

Interdiction des pesticides PFAS :

Des propositions en discussion au fédéral et au régional, plus et moins ambitieuses selon les niveaux de pouvoir.

Ce 16 septembre, des auditions étaient organisées à la commission Climat de la Chambre des représentants sur **une proposition de loi d'interdiction pure et simple de mise sur le marché des pesticides PFAS en Belgique.**¹ En Wallonie, les partis de la majorité avancent avec une timide motion d'interdiction d'utilisation des pesticides PFAS qui ne concernerait que les particuliers et pas les utilisateurs professionnels. La société civile réitère sa demande de **stopper en amont toute pollution des eaux et de notre alimentation aux pesticides PFAS.**

Les pesticides PFAS ont pénétré nos campagnes depuis le début du XXI^e siècle. Reconnus pour leurs propriétés hydrophobes et lipophobes (répulsives aux graisses), ils bénéficient d'une stabilité renforcée, gravissant les échelons dans l'arsenal des intrants chimiques à disposition du monde agricole. Rien qu'en 2022, les ventes avaient augmenté de 20% en Belgique, avec une croissance maintenue en 2023.²

Vu leur formule chimique similaire, ces herbicides, fongicides et insecticides PFAS se transformeraient tous en TFA (acide trifluoroacétique), un PFAS à chaîne courte extrêmement mobile et persistant qui contamine la qualité chimique nos ressources en eaux dans des proportions inquiétantes³ et de façon quasi irréversible. Quant aux effets de ces pesticides PFAS et de leur métabolite commun, le TFA, sur la santé, ils restent mal connus, car trop peu investigués jusqu'à présent. Cependant, les études existantes suggèrent des risques similaires à ceux des PFAS à chaîne longue, notamment d'être reprotoxique pour l'être humain (lésions hépatiques, malformations, ...).⁴

Au niveau fédéral – compétent en matière de mise sur le marché des produits - Une proposition de loi visant à interdire la mise sur le marché de ces pesticides PFAS en Belgique avait été déposée sous l'ancienne législature. L'actuelle Commission Climat du Parlement fédéral l'a ressortie des tiroirs pour la mettre en discussion. En vue d'éclairer les parlementaires sur les tenants et aboutissants des pesticides PFAS, elle a sollicité l'avis de différentes institutions et organisations : syndicats agricoles, services publics, acteurs de la société civile, chercheurs ... Les auditions de ce 16 septembre⁵ et avis écrits ont permis de rendre compte de l'ambition de la proposition de loi sur la table, de l'ampleur des enjeux, de certains blocages aussi. Cette proposition vise tous les produits phytopharmaceutiques PFAS (biocides et pesticides), tous les composants (substance active et co-formulant) et tous les utilisateurs, professionnels ou particuliers. À la suite de ces auditions, la proposition sera à l'ordre du jour des débats de la Commission Climat le 23 septembre prochain.

¹ <https://www.lachambre.be/flwb/pdf/56/0079/56K0079001.pdf>

² [Vente de pesticides PFAS en Belgique : L'administration révèle des chiffres en nette augmentation. - Nature & Progrès](#)

³ [Monitoring TFA - 2eme rapport - Avril 2025_V2.pdf](#)

⁴ [German agencies classify TFA as toxic substance | Umweltbundesamt](#)

⁵ <https://media.lachambre.be/archives?dateFrom=2025-09-16&dateTo=2025-09-16>



Dans le même temps, au niveau régional – compétent en matière d'utilisation des produits pesticides pour protéger l'environnement et la santé – en Wallonie, à la faveur d'un cycle d'auditions sur les pesticides organisé au Parlement cet été, les partis de la majorité (MR-Engagés) annoncent une motion pour interdire l'utilisation des pesticides PFAS mais qui ne concernerait que les particuliers et pas les agriculteurs. Un projet d'arrêté, en cours d'élaboration au niveau du cabinet de l'environnement, disposerait de la même limitation, ce qui est largement insuffisant par rapport à la hauteur des enjeux. ⁶

« L'utilisation des pesticides PFAS en dehors des professionnels de l'agriculture est tout à fait anecdotique. On parle de 4 substances actives, dont trois sont à peine commercialisées en Belgique, et la quatrième, particulièrement utilisées par les agriculteurs. En 2025, avec tout ce qu'on connaît des risques des pesticides PFAS pour l'environnement et la santé, se limiter à interdire l'utilisation des pesticides PFAS pour les seuls particuliers, tout en laissant les agriculteurs libres de continuer à les utiliser, c'est créer l'illusion d'agir, tout en faisant du sur place. » s'insurge Virginie Pissoort, Responsable Plaidoyer chez Nature et Progrès.

Contacts

Virginie Pissoort

Responsable Plaidoyer, Nature & Progrès

virginie.pissoort@natpro.be

+ 32 478 49 66 84

www.natpro.be

⁶ [Le Parlement de Wallonie](#), à 2h38'.